

Délibération n°

D_2023_01_25_05

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 17
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

19 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 25 janvier 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **25 janvier** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIAVILLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Hugues ALLARD, Estelle MARCHAIS, Marlène JACQUET, Guillaume MAGNIN, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Valérie ROLLIER à Mme Catherine RABASSO, M. Samuel COTTEREAU à M. Jean-Luc FALGUERE

Absents excusés : Mme Viviane RABATEL et M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GEORGES

OBJET – AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETONNIER LE LONG DE LA ROUTE D'HAUTEVILLE - ACQUISITIONS DE PARCELLES POUR REGULARISATIONS FONCIERES

Rapporteur : M. Roger CHARVIER, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments

Monsieur le rapporteur informe le Conseil Municipal qu'en 2018 la commune a réalisé des travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la route d'Hauteville et en partie sur des parcelles privées.

Compte-tenu des incertitudes techniques liées à la réalisation des travaux, il a été proposé aux propriétaires des parcelles concernées par le projet d'entreprendre les travaux et de régulariser l'emprise foncière à postériori en fonction de l'emprise réelle des travaux. Des conventions de mise à disposition pour travaux avant acquisition ont été signées avec les propriétaires.

Les travaux étant terminés, il convient de régulariser les emprises foncières en acquérant les parcelles ci-dessous

Parcelles	Superficies	Propriétaires
B ° 3290 et 3291	337 m ² / 3 m ²	ASL du lotissement « Le Nouveau Hameau » - Mr BRAISSAND Bernard, Président
B n° 3294	18 m ²	Mr HARSCOET Fabien et Mme PRIGENT Emilie
B n° 3308	7 m ²	Mr Mme MARTIN Mickaël
B n° 3310	41 m ²	Mr BEL-BILLOUD Sébastien
B n° 3298	14 m ²	Mr BOTTE Aurélien et Mme LANOUE Jennifer
B n° 3300	13 m ²	Mme FOSSORIER Laetitia et Mr LEZY Jimmy
B n° 3295	12 m ²	Copro du lotissement Beausoleil
B n° 3301 / 3304 / 3305	10 m ² / 19 m ² et 21 m ²	Mme FERNANDES DUARTE Marie-Thérèse

Monsieur le rapporteur précise que ces acquisitions seront à l'euro symbolique et que la commune prendra à sa charge les frais de notaire.

Puis, il propose au Conseil Municipal d'acquérir les parcelles énoncées dans le tableau ci-dessus afin de régulariser les emprises foncières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les acquisitions des parcelles énoncées dans le tableau ci-dessus afin de régulariser les emprises foncières.
- **PRECISE** que ces acquisitions seront à l'euro symbolique et que les frais d'acte seront à la charge de la commune de SALES.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition ainsi que tout document y afférent.
- **MANDATE** l'Office Notarial, Selarl 1600 Notaires, à RUMILLY, de préparer lesdits actes.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sales, le 27 janvier 2023

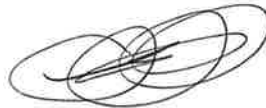
Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



Le Secrétaire de séance

M. Alexandre GEORGES



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 30/01/23

Et de la publication le : 31/01/23